

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Republicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région :
Exclusivement
 AUX BUREAUX DU JOURNAL
 A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

Le conflit hispano-américain inquiète toujours les chancelleries européennes. Le message de Mac-Kinley laisse le champ ouvert à toutes les interprétations. La flotte américaine va prendre la mer et des troupes espagnoles se sont embarquées à destination de Cuba.

M. Félix Faure, à Nice depuis hier, a rendu visite au roi Léopold. Aucun incident.

Nous donnons, d'après la « Patrie » la nouvelle citation adressée à Zola et à Perreux, général de l'« Aurore », au nom du conseil de guerre.

Le « Télégramme » d'Alger publie les grandes lignes du programme d'Edouard Drumont en sa qualité de candidat à la députation.

Des nouvelles contradictoires nous arrivent au sujet de l'insurrection qui aurait éclaté dans l'île de Oébu, de l'archipel des Philippines.

Le « Natal » apportant le courrier du Tonkin est arrivé à Marseille; M. Roume, directeur des colonies, actuellement en tournée, a reçu le meilleur accueil des indigènes.

Lire en 2^e page la Chronique littéraire des Lures et les idées, de notre collaborateur Maurice Laurent.

Qui a raison ?

Le Palais-Bourbon et le Luxembourg sont déserts, la tribune parlementaire est muette et députés et sénateurs se sont répandus par tout les pays; les uns tout entiers aux joies des vacances, prêts à goûter sans réserve, les purs plaisirs des champs; les autres, moins heureux ne s'étant évadés de l'agitation de la capitale que pour rentrer dans la fièvre des luttes électorales.

Avant qu'éclatent les scandales que fatalement provoquera le nouveau procès Zola-Dreyfus; à cette heure où Espagnols et Américains hésitent encore à en venir aux mains, il nous sera bien permis de profiter d'un moment de calme relatif pour tenter de poser aux intéressés une question que j'ai sur les lèvres depuis quelques jours.

Le six mars dernier, j'ai assisté, à la Brasserie des Ecoles, à la Croix-Rousse, à une très importante réunion où trois mille tisseurs, après avoir entendu plusieurs orateurs, votèrent à l'unanimité un ordre du jour tendant à obtenir du Parlement un droit protecteur de 7 fr. 50 sur les soies de provenance étrangère.

Plusieurs députés et sénateurs de la région étaient présents : M. Flourens, député, ancien ministre des affaires étrangères, notamment, fit un discours très applaudi dans lequel il dénonçait la situation pénible faite à l'industrie de la soierie et surtout à la fabrique des tissés de soie pure, par le nouveau régime économique de 1893 et surtout par la convention franco-suisse de 1895.

Un groupe composé de députés et de sénateurs de la région s'est spécialement constitué dans le but de défendre les intérêts de la grande industrie lyonnaise; 450 municipalités et 740 communes ont donné leur adhésion au groupe parlementaire, dans le but d'obtenir des nouveaux droits protecteurs et toutes signaux les funestes résultats du traité Franco-Suisse, vis-à-vis de la fabrique des tissés de soie pure.

L'opinion paraissait unanime; en outre les manifestations contre le régime actuel venaient des intéressés eux-mêmes et d'hommes compétents ayant étudié sérieusement la question. Les trois mille canuts réunis à la Croix-Rousse parlaient et votaient en pleine conscience de leur situation et de leurs besoins.

Or, la discussion tant attendue est venue à la Chambre; les mêmes orateurs que j'avais entendus à la Brasserie des Ecoles sont montés à la tribune y apportant les mêmes doléances et formulant les mêmes revendications.

Un seul, la face épanouie, dissimulant de satisfaction, est venu déclarer que tout allait pour le mieux dans la plus belle des industries françaises. D'après lui, si la soierie

lyonnaise rencontre des difficultés, les arrangements conclus avec la République helvétique n'y sont absolument pour rien; la situation de cette industrie est des plus propices; elle en donnera la preuve, du reste... en 1900.

En lisant à l'« Officiel » le discours de cet honorable, je me suis rappelé que, député de Lyon, il n'assistait pas cependant à la réunion de la Croix-Rousse et je l'ai d'autant plus regretté qu'il eut apporté la note optimiste dans une discussion où elle était loin de dominer.

Pourquoi M. Aynard réserve-t-il ainsi pour le Palais-Bourbon cette éloquence onctueuse, dont le baume eût cicatrisé les plaies de nos pauvres canuts ?

Tous ces braves gens eussent été enchantés d'apprendre que leur sort était des plus enviables et que jamais la production de la soie n'aurait été aussi importante à Lyon. Et si quelques contestations s'étaient élevées, M. Aynard eût rapidement, nous n'en doutons pas, réduit ses contradicteurs au silence.

Nous espérons toutefois que nous n'avons rien perdu pour attendre, et, qu'au cours de la période électorale qui s'ouvre, M. Aynard voudra bien, en rendant compte de son mandat, faire partager son optimisme à ses électeurs et nous apprendre enfin, qui a raison de lui ou des tisseurs de la Croix-Rousse.

Car s'il est prouvé que M. Aynard sacrifie à ses opinions libres-échangistes, l'intérêt des ouvriers, il serait utile de lui donner un successeur moins doctrinaire et plus pratique.

G. TOURNIER.

LA DÉMOCRATIE & LE P. DIDON

Le Révérend Père Didon, le si populaire et tant aimé supérieur du collège dominicain d'Arroux, a publié au commencement de cette année, chez Pion, un volume dans lequel il a réuni sous le titre : « L'éducation présente » les discours prononcés par lui au cours de ces dernières années dans les distributions de prix à Arroux, dans les séances de rentrée des Facultés libres, écoles dominicaines, etc., etc.

L'ensemble de ces discours forme un système complet d'éducation parfaitement en harmonie avec les idées et les besoins de notre temps. Le Père Didon qui est un profond philosophe en même temps qu'un grand éducateur a compris que l'enseignement libre devait rompre avec les vieilles traditions bonnes sans doute à l'époque de leur entrée en vigueur, mais impropres aux besoins de ce siècle. Le Père Didon se proclame dans chacun de ses discours un éducateur de demain, un éducateur du vingtième siècle; il ne faconne pas nos jeunes gens suivant les mœurs et les nécessités vitales de la société d'hier, mais selon les aspirations sociales d'aujourd'hui qui seront les prochaines réalités, les manières de vivre de demain.

« Vivre avec son temps », telle est la formule courte que le fils de saint Dominique a mise en œuvre dans les nombreuses maisons d'éducation chrétienne dont il a la direction. C'est cette formule qu'il exprime en ces termes dans un de ses discours :

« Le devoir, quand on appartient à un milieu, à un temps, à un pays, à un siècle déterminé, le devoir est de répondre à son pays et à son temps et de lui donner ce que l'un et l'autre réclament. »

Avec une si haute conception du devoir des éducateurs des élèves qui reçoivent l'éducation en vue de l'avenir, le R. P. Didon ne pouvait méconnaître le grand mouvement démocratique qui emporte la société moderne vers un idéal de justice et de liberté.

L'âge où nous vivons, dit-il, est un âge démocratique; il doit être un âge de sainte liberté, de noblesse, et aussi un âge de lutte.

Se plaindre ou se réjouir de l'égalité universelle est chose vaine. Jamais je ne me plains ni ne me réjouis du temps qu'il fait, par la raison bien simple que je ne puis rien y changer. Me reproche-t-on d'être un démocrate ? Je réponds que je suis un homme assez intelligent pour voir que nous vivons dans une démocratie et sous le règne de la liberté. Je ne puis rien sur le passé, parce que le passé c'est la tombe; mais je puis tout sur l'avenir, parce que l'avenir c'est le sillon ouvert où germera la graine tombée de la main du semeur.

Et le P. Didon est vraiment le semeur du bon grain, jeté à profusion dans le large sillon, le semeur du bon froment de l'avenir.

Hautement le moine éducateur se proclame démocrate, parce qu'il est lui-même de son temps et qu'il sait que le meilleur moyen de faire aimer la démocratie aux jeunes gens est de leur montrer ce que sont ses hommes.

Mon rêve d'idéal sera la démocratie rattachée à sa source évangélique. Je suis né démocrate, j'ai vécu démocrate, je mourrai démocrate.

Je me rappelle que dans ma jeunesse j'ai en affaire à des libéraux chrétiens qui m'étaient pas démocrates et je leur disais : « La liberté nous unit, la démocratie nous sépare. — Vous allez trop vite, me répondaient-ils. — Vous allez trop vite, me répondaient-ils. — Vous allez trop vite, me répondaient-ils. — Vous allez trop vite, me répondaient-ils. »

boire du vin pur trop enivrant et aujourd'hui je m'aperçois que le bois au vin mouillé n'est pas le vin de Léon XIII qui a mis de l'eau dans mon vin.

Il est vrai que ce qui paraît aujourd'hui tout naturel semblait, il y a quelques années à peine une monstruosité et que ces mêmes démocrates qui ne sont aujourd'hui, comme le dit si bien le P. Didon, que les simples interprètes des enseignements pontificaux auraient été taxés naguère encore de révolutionnaires.

Le R. P. Didon est un fidèle propagateur dans les collèges de son ordre des idées sociales du grand Pontife. Au lieu d'imiter certains que terrorise encore le mouvement démocratique et qui cherchent à inspirer aux jeunes gens la crainte de l'agitation sociale, le supérieur d'Arroux n'hésite pas à étaler la vérité devant ses élèves, en leur inspirant l'amour de la charité et de la justice.

N'oubliez pas Messieurs, que vous appartenez à un âge, à un pays dans lequel tous les éléments sociaux sont en ébranlement. Un mouvement universel et prodigieux caractérise le dix-neuvième siècle. Les classes inférieures agitent et singent. Entre elles et les classes supérieures qui possèdent, qui jouissent, il y a une lutte sourde et quelquefois ouverte, bruyante jusqu'à la haine. Assister-vous à ces agitations et à ces discords ? Non certes, vous irez la porter la justice et avec la justice, la charité de l'Evangile, en soyez persuadés le grand tourbillon qui agite la société moderne ne pourra se calmer que par la justice complète, c'est-à-dire par la Charité de Jésus.

Cette justice complète, cette justice sociale qui comme il le dit si bien n'a pas encore été atteinte, c'est la justice humaine des apôtres plus ardents que dans notre siècle l'appelle de tous ses vœux.

La première cause sainte qui fait l'honneur de notre temps et dont je suis fier de prononcer le nom, c'est la justice sociale. Il n'est pas une noble, de ce dix-neuvième siècle mourant, il n'y en aura pas une, dans le vingtième siècle naissant, qui ne l'adopte, pas une qui ne soit prête à respecter tous les droits.

Et dans un autre discours le P. Didon prononce ces paroles prophétiques :

C'est le culte de la justice qui finira par imposer dans notre milieu social le règne de la liberté et la pratique de la tolérance entre nos concitoyens divisés de croyances, d'opinions et d'intérêts. C'est ce culte ardent de la justice qui tuera l'esprit de secte, qui empêchera les partis de s'entraîner, qui imposera à ceux qui arrivent au pouvoir un gouvernement d'équité.

C'est qu'en effet le P. Didon a parfaitement conscience de la gravité de la question sociale et il ne cache pas à ces jeunes gens qui lui ont été confiés, fils pour la plupart de grandes et riches familles, qu'ils ont un devoir, une mission à accomplir, qu'ils doivent travailler, eux plus que tous les autres, à la solution nécessaire, parce que la question sociale est née précisément de l'inertie et de l'atrophie intellectuelle des classes élevées. C'est une dure vérité qu'il proclame sans ambages.

Combien, parmi les jeunes gens de la classe intellectuelle laissent leur cerveau s'atrophier dans l'inertie ! Et alors, les pauvres héritiers qui peinent sans trêve, sans relâche, constamment, lorsqu'ils passent devant vous l'oisiveté de ceux qui sont destinés à être les ouvriers de la pensée, ces pauvres héritiers sont envahis par un sentiment amer de réprobation et de colère, de jalousie et de haine, qui se traduit aujourd'hui par l'antagonisme social. Je n'en suis convaincu, une des raisons de ce qu'on appelle la question sociale; elle est bien née en grande partie de l'oisiveté des travailleurs de l'idée. C'est ainsi qu'un travailleur ne supporte pas les jongles, l'antagonisme des classes qu'est la question sociale.

Enfin le Père Didon exhorte ses jeunes élèves à la virilité, à l'indépendance. Son esprit démocratique, son grand amour de la justice sociale font de lui un apôtre de la liberté individuelle et il voit tout le succès de la démocratie « dans l'indépendance de l'individu, dans l'activité et l'expansion de son esprit, dans l'usage des libertés des tiers. »

Tout l'âme fière, éprise d'un idéal social supérieur, d'un idéal de justice et de liberté, toute l'âme généreuse de ce moine démocrate est contenue dans cette exhortation magnanime, toute vibrante d'amour de l'humanité et de la Patrie.

Nous révélerons à cette jeunesse les aspirations nationales de ce génie démocratique qui est véritablement l'esprit qui agit et nous lui apprendrons à identifier cet esprit avec le sentiment d'égalité et de justice qui est aussi la passion de ce peuple. Mais en même temps, jeunes gens, nous vous exhortons : « Ne supportez pas les jongles, secouez-les; ne soyez pas des éternels passifs qui se laissent tenter; soyez des êtres indépendants qui ne permettent à personne, fût-ce à la puissance la plus vénérable du monde, de passer la main sur votre cou pour y déposer une chaîne ! »

Armez-vous pour faire régner dans notre France l'esprit de justice et de liberté et pour anéantir à tout jamais l'esprit sectaire qui nous divise et qui fait la joie de l'étranger, par delà les frontières.

C'est ainsi que tout en formant des hommes et des démocrates, le P. Didon infuse dans ces jeunes esprits cet ardent amour de la patrie dont son cœur déborde. Ce patriotisme du Père Didon qui vibre dans chacun de ses discours comme la note sensible de cette merveilleuse gamme dont l'amour de Dieu est la dominante, l'amour de l'humanité la tierce et l'esprit de justice sociale la quinte, nous en montrerons la délicatesse et la force dans un prochain article qui sera le complément de celui-ci.

J. B. D.

LA FRANCE LIBRE ILLUSTRÉE est envoyée gratuitement à tous les abonnés de la FRANCE LIBRE Quotidienne d'au moins Six Mois.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

M. Félix Faure à Nice

Cannes, 11 avril.

Le train présidentiel est arrivé hier matin à 8 heures 32 en gare de Cannes. Sur le quai, se trouvaient M. Rouvier, député, le sous-préfet, le maire et la municipalité, le président du tribunal, le procureur de la République. Le président les a reçus dans son wagon salon.

Au maire, qui lui demandait de visiter Cannes pendant son séjour sur le littoral, M. Félix Faure a répondu qu'il venait pour se reposer et que, durant son séjour à Cimiez, il ne comptait pas se déplacer.

Le train est reparti pour Nice, après un arrêt de quelques minutes. M. Rouvier accompagné le président. Le train présidentiel est entré à 9 heures en gare de Nice. M. Félix Faure a été reçu sur le quai par le général Metzinger, commandant le 15^e corps; le général Gebhardt, gouverneur de Nice; M. Leroux, préfet; MM. Raberli et Bischoffheim, députés; le maire et les autres autorités civiles et militaires.

La réception, sur la demande du président, a été des plus simples. La musique du 3^e de ligne, qui devait jouer la Marseillaise dans la cour de la gare, a dû être décommandée. Aucun discours n'a été prononcé.

Le maire s'est borné à souhaiter la bienvenue au président. M. Félix Faure tient, en effet, à bannir de son voyage tout caractère officiel. Il a refusé les honneurs militaires et toute escorte.

Après s'être entretenu quelques instants avec les autorités, le président a pris place avec le général Metzinger et le colonel Menetrez dans un landau découvert attelé de deux postiers et conduit par un postillon habillé à la française.

Aux abords de la gare, la foule a poussé des vivats. Sur le passage du cortège, les maisons sont pavées.

M. Félix Faure s'est fait conduire immédiatement à Cimiez où des appartements lui ont été réservés au Riviera Palace. Ces appartements comprennent huit pièces au premier étage. Un fil télégraphique relie le bureau du président à l'Élysée.

Le roi des Belges, arrivé ce matin venant de Villerfranche, a rendu visite dans l'après-midi au président de la République.

Au landau du président de la République on a substitué la victoria pour ses promenades; c'est du côté de Monteboron qu'il a fait ce matin une excursion. Partiellement accompagné de M. Blondel, chef de son secrétariat particulier il s'est tout d'abord dirigé vers le port de commerce, où il s'est arrêté pendant quelques instants pour examiner les divers bateaux amarrés.

De là il a gagné par la route en laet le sommet du Monteboron; ne cessant pas d'admirer le paysage, si beau à cette époque de l'année et qu'éclairait un soleil éclatant.

Passant devant une manufacture de faïences d'art, M. Faure descendit de voiture et demanda à visiter l'établissement. Le propriétaire, très ému, a fait les honneurs de la manufacture; le président s'est fait donner de nombreux détails sur l'organisation de la faïencerie et le travail des ouvriers; après avoir admiré les produits, il a vivement engagé son interlocuteur à se préparer à participer à l'exposition de 1900.

M. Faure a poussé ensuite jusqu'à la splendide rade de Villerfranche où sont à l'ancre les yachts du roi des Belges et de la reine d'Angleterre. Il est rentré à Nice à onze heures par Riquier, enchanté de son excursion; le président doit rendre dans l'après-midi, à Nice, sa visite au roi Léopold.

Nice. — A deux heures et demie le président de la République s'est rendu en victoria au square Magnan, à l'extrémité de la promenade des Anglais. Il est revenu à pied en suivant la mer jusqu'à la jetée et a été de la part des promeneurs l'objet de nombreuses manifestations de respect et de sympathie.

A la jetée, il est remonté en voiture pour regagner son hôtel.

Boulevard de Cimiez, il a rencontré la reine d'Angleterre en landau, que précédait selon l'habitude, un piqueur à cheval. Le président a salué la reine, qui a incliné la tête en souriant gracieusement.

A 5 heures, M. Félix Faure, accompagné du colonel Menetrez en uniforme, a rendu au roi des Belges la visite qu'il en avait reçue hier. Le roi qui est descendu dans un grand hôtel de Nice a reçu, assisté du baron Snoy, le président au rez-de-chaussée. Il a conduit M. Félix Faure dans ses appartements où il a engagé une conversation qui a duré une demi-heure environ.

Le président est rentré à 5 heures 45 à Cimiez.

DRUMONT EN ALGÉRIE

Le programme électoral de Drumont. — En réponse aux questions que le « Télégramme » avait posées à Drumont sur sa candidature, le directeur de la « Libre Parole » a fait dans le « Télégramme » un long exposé de son programme. Après avoir rappelé que dans le combat qu'il livre depuis de nombreuses années il n'est pas question de religion comme ses ennemis veulent le faire croire, Drumont répète que pour mettre fin aux querelles religieuses il n'y a qu'une solution vraiment républicaine, logique et respectueuse de l'indépendance de chacun, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat qu'il votera à la Chambre.

Quant à la loi sur l'enseignement, dit-il, elle a un caractère anti-démocratique. Sur ce point, je suis pour la liberté, avec Victor Hugo, je ne reconnais qu'une autorité vraiment légitime, celle du père de famille sur l'enfant qu'il a créé.

Cette question doit être laissée à la décision des conseils municipaux qui représentent le père de famille. C'est le moyen de faire respecter la liberté de conscience de tous.

Pour éviter toute équivoque, Drumont prend l'engagement de ne rien voter sur ce point qui soit contraire à l'opinion de ses mandants.

« Fils d'un père républicain, ajoute-t-il, j'ai la jeune Voltaire, Rousseau, Diderot, et j'ai toujours vécu avec les esprits vraiment libres. »

« Quant à renier mes croyances afin d'obtenir plus de voix, dit encore Drumont, quant à acheter par la bassesse et la lâcheté l'honneur d'être député, c'est une vilénie qui me vaudrait le mépris, si j'en étais capable. »

Drumont termine en disant : « Il faut d'abord nous débarrasser des juifs; puis si nous avons des explications à nous demander entre nous, ce sera facile, car nous serons en famille. »

L'Affaire Zola

L'assignation pour les nouvelles poursuites

La Patrie annonce que Zola et Perreux ont reçu hier soir, avant 5 heures, à leurs domiciles respectifs copie de l'acte qui les assigne à comparaître devant la cour d'assises de Seine-et-Oise. Voici le texte de ce document :

« Lan dix-huit-cent-nonante huit et le dix avril. »

A la requête du procureur général près la cour d'appel de Paris, (poursuites et diligences du procureur de la République, près la cour d'assises de Seine-et-Oise, lequel fait élection de domicile, en son parquet, au palais de justice à Versailles, agissant d'office sur la plainte déposée le 8 avril 1898 par le premier conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris, constitué pour juger le commandant Esterhazy, et convoqué à la date du 7 avril 1898, par le gouverneur militaire de Paris, en assemblée générale pour délibérer, conformément à l'article 47 de la loi du 29 juillet 1891, sur la question de savoir s'il y avait lieu de porter une plainte et de requérir des poursuites contre les sieurs Perreux et Emile Zola.

J'ai, Charles-Marie-Georges Dupuis, huissier-audencier à la cour d'appel de Paris, de même qu'à la cour d'assises de Seine-et-Oise, donné assignation à Perreux et à Emile Zola, demeurant à Paris, par copie séparée, à comparaître à l'audience du 23 mai 1898 de la cour d'assises de Seine-et-Oise réunie en session extraordinaire, à 11 heures du matin, au palais de justice de Versailles, en vertu de l'ordonnance rendue par le premier président de la cour d'appel de Paris, le 9 avril 1898, comme prévenus : 1^{er} Perreux, d'avoir à Versailles, depuis moins de trois mois, en sa qualité de commandant de l'armée dans le n° 27, deuxième année du dit journal portant la date du 13 janvier 1898, lequel numéro a été vendu et distribué, mis en vente et exposé dans les lieux publics, publié le passage suivant, visé dans la plainte du premier conseil de guerre, en date du 8 courant, le passage renfermé dans un article signé Emile Zola, et intitulé : « Lettre à M. Félix Faure, président de la République et ainsi conçue : »

« Un conseil de guerre vient par ordre, d'acquiescer à Esterhazy, soumettez le à toute vérité, à toute justice. »

Ledit passage contenant l'imputation d'un fait de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du premier conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris, ayant siège dans l'affaire Esterhazy et relatif à ses fonctions, et de l'avoir ainsi publiquement diffamé, et ce à raison de ces fonctions.

2^e Emile Zola de s'être, à la même époque au même lieu, rendu complice et auteur de ces mêmes faits en remettant ou faisant remettre à Paillet, gérant du journal l'Aurore, pour être publié, l'écrit contenant le passage sus-visé et d'avoir prouvé ainsi les moyens qui ont servi à commettre le délit, sachant qu'ils devaient y servir.

Débits prévus et punis par les art. 23, 29, 30, 35, 42, 43, 45, 47, 52 de la loi du 29 juillet 1891, 59 et 60 du code pénal, s'entendra en conséquence condamner aux peines édictées, par la loi et aux dépens. Afin qu'il n'ignore, lui, en son domicile et parant comme dessus, l'acte de sa condamnation, il est assigné, sous peine de nullité, à comparaître au dit jour, à l'heure et au lieu susdits, pour se défendre et être jugé.

Signé : G. Duruis.

La Patrie ajoute : On remarquera que l'assignation est datée du dimanche 10 avril jour de Pâques, le cas est prévu par l'article 1037 du code de procédure ainsi conçu : Aucune signification ni exécution ne pourra être faite depuis le 1^{er} octobre jusqu'au 31 mars avant 6 heures du matin et après 6 heures du soir, et depuis le 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre avant 4 heures du matin et après 9 heures du soir, non plus que les jours de fêtes légales, si ce n'est en vertu d'une permission du juge dans le cas où il y aurait péril en la demeure. Il faut en conclure que M. Dupuis était muni de cette autorisation.

Le camp de la Syndicat

On lit dans l'Intransigeant : « Nous savons de bonne source que la brochure annoncée par nous, il y a quelques jours, compilation de documents apocryphes, sortant d'une officine italienne, arrangés pour la cause Dreyfus et destinés à paraître incessamment à Bruxelles, est l'œuvre d'un ancien officier chassé de l'armée française pour vol. »

« Presque simultanément paraîtront, dans les journaux anglais qui voudront bien prêter leurs colonnes à ces insinuations, des reproductions de fausses pièces et de fausses lettres émanant soit de Dreyfus, soit du commandant Esterhazy, naturellement favorables au premier et défavorables au second. »

« Un agent du syndicat dreyfusard est parti pour Londres, nanti de la forte somme, afin de négocier avec les municipalités de la Cité. »

On lit dans la Patrie :

« Nous apprenons à la dernière heure qu'un des agents les plus actifs du syndi-

cat Dreyfus, un de ceux sur lesquels les traités comptent le plus, qui possède leur confiance entière et comparaitra sûrement comme témoin dans le deuxième procès Zola, sera démasqué à la Cour d'assises. On lira tout simplement les notes du dossier que possède la Sureté générale sur son compte, dossier qu'une haute protection avait fait tenir jusqu'ici secret et qui contient les preuves de la complicité du personnage dans la trahison de Dreyfus. »

« Ce sera l'effondrement de tout un système d'accusation basé uniquement sur la prétendue moralité de cet individu et la situation qu'il occupait. Il nous est impossible d'en dire plus long aujourd'hui. »

« Cet incident ne sera d'ailleurs qu'un des multiples coups de théâtre qui se succéderont au cours de cette deuxième affaire, qui sera enfin la condamnation définitive de la bande dreyfusarde. »

Zola interviewé

Paris. — Un rédacteur du Temps est allé interviewer Zola qui lui a répondu :

Je ne croyais pas que les conseils de prudence et de sagesse donnés par le procureur général de la cour de cassation seraient écoutés.

Mes amis et certains journaux avaient beau répéter que le gouvernement ne voulait pas le retour des scènes du mois dernier, l'événement n'a pas surpris ma raison. On avait offert aux membres du conseil de guerre deux moyens, l'un excluant l'autre. Il les a pris tous les deux. La cour d'assises et la radiation de mon nom sur les registres de la Légion d'honneur.

Mes trois avocats, M^{rs} Labori, Clémenceau et Mornard nous accompagneront à Paris et à Versailles, et le procès s'engagera comme l'ancien, avec l'unique souci de notre part, non pas de nous dérober aux conséquences prévues, auxquelles je me suis volontairement exposé, mais de faire toujours un peu plus de lumière dans cette ténébreuse et lamentable histoire.

Nous reprendrons la liste complète des témoins et cette fois la disjonction étant impossible, ils seront interrogés sur le fait des pièces secrètes et sur les accusations précédentes et nouvelles qui ont été apportées depuis par la presse.

Le procès Zola se fondera dans le procès Dreyfus, quelque effort qu'on tente pour empêcher cela.

On voit par cet interview que le syndicat veut rejeter la responsabilité des nouvelles poursuites sur le gouvernement, alors que seul il en supportera le poids pour les avoir rendues nécessaires.

LE Conflit hispano-américain

Manifestations en Espagne

Madrid. — Hier soir, au moment où le général Bourbon-Castell passait en voiture, un groupe l'a acclamé.

Le général répondit à ces vivats en déclarant qu'il serait toujours avec le peuple pour défendre son honneur.

Plusieurs groupes parcoururent la ville en criant : « Vive l'Espagne ! Vive l'armée ! »

Madrid. — Au théâtre Princesa, hier soir, un spectateur ayant crié : « Vive l'Espagne », tout le public debout répondit par de chaleureux vivats et réclama la marche nationale, qui fut jouée au milieu d'acclamations enthousiastes.

Plus de cent personnes ont été arrêtées à la suite des manifestations d'hier soir. Parmi elles se trouve le député Galvez Huguin et de nombreux journalistes. Le général de Bourbon a été mis aux arrêts.

A minuit quelques groupes se sont encore formés à Puerta-del-Sol. Ils ont été dispersés par la police. Il y a eu quelques individus contusionnés.

Le préfet publiera aujourd'hui une proclamation aux habitants de Madrid recommandant le calme, ajoutant que la manifestation d'hier a été faite par un parti politique.

Ce matin la tranquillité est complète. Cependant des précautions sont prises.

Les achats de navires

Rome. — Le ministre de la marine n'a pas présenté au conseil d'

serait accompagné par la gendarmerie jusqu'à la frontière.

L'impression aux Etats-Unis

Madrid. — D'après la dépêche reçue de Washington par la Correspondencia, le président Mac-Kinley va atténuer les termes de son message de façon à préparer une solution pacifique. On croit cependant qu'il maintiendra quelques expressions assez vives afin de donner satisfaction aux « Jingoïes ». Ici on pense que les insurgés acceptent l'armistice, car ils voient que les Etats-Unis sont prêts à les laisser en dehors de tout arrangement avec l'Espagne. Il reste toujours cependant à compter avec l'attitude du congrès et la pression de la presse jingo qui fera tout son possible pour pousser les choses à l'extrême.

Le message du Président

Washington. — Le message du président Mac-Kinley s'opposera à la reconnaissance de la belligérance des insurgés comme impraticable. Il s'opposera également à la reconnaissance de l'indépendance à l'heure actuelle, mais il demandera pour le président l'autorisation d'employer les troupes armées des Etats-Unis de la manière qu'il jugera nécessaire pour mettre fin aux hostilités et obtenir un gouvernement stable. Il demandera également un crédit pour secourir les indigents. Il montrera que l'Espagne elle-même a été la première à suggérer aux Etats-Unis le désir de l'armistice, qu'elle y a donné son assentiment et demande aux Etats-Unis d'employer leurs bons offices auprès des insurgés pour obtenir leur consentement. Cette dernière demande a été déclinée par les Etats-Unis.

L'incident du Maine formera le passage saillant du message. Le président exposera que cette catastrophe démontre surabondamment que l'Espagne est incapable de garantir aux Etats-Unis et aux autres nations la sécurité qu'ils ont le droit de demander pour leurs vaisseaux. Le message montrera cependant que l'Espagne, dans la mesure où elle pourrait le faire, a répudié toute participation dans l'accident du Maine et a exprimé tous ses regrets de ce que cet accident fut arrivé dans un port lui appartenant.

Réunion d'ambassadeurs

Madrid. — Les ambassadeurs se sont réunis hier à l'ambassade d'Italie. On assure que la réunion a été motivée par les nouvelles reçues de Washington.

Le départ du consul Lee

La Havane. — Le départ du consul général américain Lee a donné lieu à une série d'incidents assez graves, qui vont faire l'objet de nouvelles demandes d'explications de la part des Etats-Unis.

Lorsque le général Lee s'est rendu au palais du gouverneur pour faire ses adieux au maréchal Blanco, celui-ci a fait dire qu'il était trop occupé pour recevoir le représentant américain.

De plus, au moment où le général Lee s'embarquait à bord du *Eden*, la foule massée sur le quai a fait entendre pendant plusieurs minutes des sifflets et des huées, qu'on distinguait les expressions les plus injurieuses pour le consul général.

Key-West. — En arrivant à Key-West, le consul général Lee s'est immédiatement en route pour Tampa et Washington.

En mer !

Madrid. — D'après un télégramme de Hong-Kong, la flotte américaine a terminé ses armements et se dispose à prendre la mer.

La crainte des obus

Londres. — On télégraphie de Key-West au Times que plus de 2.000 habitants ont quitté la ville par crainte d'un bombardement par la flotte espagnole.

Un coup de Bourse

Une dépêche officielle de la Havane annonce que le journal la *Lucha* prévient qu'il se frame une combinaison en vue d'un coup de Bourse, et demande au maréchal Blanco de se saisir du câble, afin de faire échouer ce projet.

La catastrophe du « Maine »

Madrid. — Le ministère de la marine déclare absolument controuvée la version d'un ingénieur anglais sur la catastrophe du *Maine*; depuis un an et demi le gouvernement espagnol n'a pas eu de contact avec aucune maison anglaise pour le placement de mines dans le port de la Havane.

vané; le ministère de la marine ajoute que les torpilles envoyées à Cuba n'ont encore été placées nulle part.

GRAVE INSURRECTION AUX PHILIPPINES

D'après un télégramme de Manille au *New-York Herald*, l'insurrection de Cebu, une des îles du groupe des Philippines, serait très importante. Cebu, en effet, est le centre du commerce du chanvre et de la canne à sucre.

Toute l'île serait aux mains des rebelles. Le gouverneur et les autres fonctionnaires espagnols auraient été massacrés ou faits prisonniers. Les étrangers seraient saufs.

Trois vapeurs ont amené des troupes sur le théâtre de l'action. On craint qu'il n'y ait des tueries dans le Sud ne se soulèvent. Tout le pays est dans un état d'agitation excessive.

A Iloilo, le gouverneur a été grièvement blessé et son officier d'ordonnance massacré.

Madrid. — D'autre part une dépêche officielle de Manille, annonce que les nouvelles reçues de Sébu sont très rassurantes.

La tranquillité règne dans tout l'archipel. Le général Tijeiro a fait repartir les troupes placées sous ses ordres dans toute l'île de Sébu.

NOUVELLES DU TONKIN

Marseille. — Le *Natal*, courrier de Chine et du Japon, est arrivé cette nuit avec 172 passagers.

Les journaux du Tonkin, arrivés par ce courrier, apportent les nouvelles suivantes:

M. Roume, directeur des colonies, s'est rendu à Lang-Son, puis à Lang-Tchéou pour examiner les travaux de chemin de fer exécutés dans cette région et faire une visite officielle au maréchal Sou. Son voyage s'est effectué dans de très bonnes conditions.

L'accueil des populations a particulièrement frappé le directeur des colonies. A la porte de Nan-Kuan se trouvait une escorte envoyée par le maréchal Sou, en ce moment à Lang-Tchéou.

M. Bertrand, ingénieur civil accompagnant M. Roume et lui a donné pendant tout le voyage des indications intéressantes sur le Kouang-Si.

M. Roume s'est arrêté la nuit à Put-Siang et est arrivé à Lang-Thé après avoir été saigné par toutes les forces chinoises échelonnées sur le passage.

Le soir un grand dîner réunit la mission française, le consul français et les autres invités à la table du maréchal Sou.

Un toast a été porté par ce dernier à la France, aux bonnes relations des deux pays et au gouverneur général qui l'avait si bien reçu à Hanoi.

Le lendemain matin, le maréchal Sou, entouré de son état-major, est venu prendre congé du directeur des colonies et lui souhaiter bon voyage.

Dimanche, ces messieurs arrivaient à Lang-Son, enchantés de leur voyage et lundi matin ils partaient pour Phou-Lang-Tang, où leur résident les recevait à déjeuner.

Lundi soir, M. Roume est arrivé à Hanoi juste à temps pour prendre congé du gouverneur général qu'il retrouvera en Hannam.

Le gouverneur général, parti le 2 février, s'est arrêté pour visiter l'emplacement de la future résidence de Haiphong, situé à 7 kilomètres de la ville, sur la Lach-Tray.

Le personnel est installé provisoirement sur des canonniers des armées qui se trouvaient depuis longtemps à Haiphong. L'idée parait si ingénieuse et si pratique, que M. Doumer a pensé à utiliser trois autres canonniers pour les nouveaux services administratifs, dont la création est décidée.

Le gouverneur général s'est ensuite embarqué sur le *Quatre* pour Hong-Kong. Il a visité l'emplacement des batteries qui devront défendre la passe du port, lequel va être approfondi.

Des travaux importants sont étudiés pour la création d'un port dans la baie de Hong-Kong. On y consacrerait une partie des fonds restant disponibles sur l'emprunt.

Le gouverneur général aurait, dit-on, l'intention de remonter au Tonkin, après son séjour à Huc.

Le bruit a couru que le Dé-Team aurait repris la campagne et que les bandes de qu'on avait signalé à M. Bon-Trieu auraient rejoint Yen-Thé.

Nous ne faisons mention de ces renseignements que sous toutes réserves.

On annonce de Saigon que M. Noël Pardon dont on avait annoncé la candidature en Cochinchine, a renoncé à ce projet, désirant se consacrer à des travaux industriels.

D'autre part, M. Navelle, administrateur au conseil de Cochinchine, a l'intention de poser sa candidature.

Jusqu'à présent aucun concurrent n'a été opposé ouvertement à M. Le Myre de Villiers, au siège de député de Cochinchine.

LES SYNDICATS ET LES SOCIALISTES

Albi. — Le tribunal correctionnel d'Albi a jugé l'affaire de la Fédération ouvrière du Tarn, de l'Aveyron et de l'Hérault, poursuivie pour infractions à la loi du 2 mars 1884, relative aux syndicats professionnels. Les débats ont été très intéressants. Les débats ont été très intéressants.

1° Que la loi des travailleurs, organe socialiste révolutionnaire de la fédération avait absorbé 12.000 fr. sur 14.000 versés par les syndicats;

2° Que la loi des travailleurs, organe socialiste révolutionnaire de la fédération avait absorbé 12.000 fr. sur 14.000 versés par les syndicats;

3° Que le congrès de 1892 avait décidé de mettre à la charge de la fédération les frais des élections cantonales et départementales.

Malgré les avocats qui ont plaidé la bonne foi de leurs clients, ignorant la loi, le tribunal a condamné les prévenus Calviagnac, Huguenin, Dupuy, Arnaud, Vié, Albert, Nègre, Roche et Touzard, à 10 fr. d'amende et aux dépens.

Le tribunal a donné acte aux défenseurs de la dissolution de la fédération ouvrière, tout en l'ordonnant, si besoin, à la prononcer la dissolution des syndicats des mineurs de Carmaux et des métallurgistes des usines du Saint-Denis.

EN EXTREME-ORIENT

Russes et Chinois. — Un conflit peu important a eu lieu entre les Russes et les Chinois à Kin-Chow, près de Taiten-Wan. M. Pawloff, chargé d'affaires russes, part pour Port-Arthur, avec un secrétaire.

LES EVENEMENTS D'ORIENT

Athènes. — Karditzis, auteur de l'attentat contre le roi et condamné à mort a présenté une supplique disant que, phisique, il demande la non-exécution de sa peine conformément à la loi qui accorde la grâce aux condamnés atteints d'une maladie mortelle.

Echouement d'un navire anglais

Dunkerque. — Le quatre mâts anglais *Wanderer*, venant de Tacoma, s'est mis à la côte à l'Ouest pendant une bourrasque, 5 remorqueurs tentèrent de le renflouer à la prochaine marée. L'opération paraît difficile.

GUERRE & MARINE

Brest. — Le forçement des passes du goulet par l'escadre du Nord aura lieu dans le courant de la semaine prochaine; à cet effet, trois panaches ou estacades formées de bois et de grosses assiettes en fil d'acier et mesurant ensemble 800 mètres environ, ont été remorquées dans le goulet; ces panaches et une autre estacade de 1.500 mètres, qu'on termine dans l'arsenal, serviront à barrer les entrées des passes; l'exercice sera la fin des manœuvres de mobilisation, puis l'escadre appareillera pour la campagne du printemps sur les côtes de France dans l'Atlantique.

Nouveaux Navires

Cherbourg. — Une grande activité règne dans les chantiers où les ordres venus du ministre de la marine prescrivent de hâter les travaux de construction du cuirassé neuf *Le Henri IV*.

En outre, une équipe de 70 ouvriers est occupée sur l'avis-torpilleur *La Lance* qu'elle doit mettre en état de prendre la mer dans le plus rapide délai possible. On dit que ce bâtiment doit rejoindre au plutôt l'escadre du Nord pour remplacer l'*Arlés* récemment coulé par le *Franck*.

Nouvelles Diverses

Clermont Ferrand. — Au moment des fêtes du huitième centenaire des croisades qui furent célébrées en 1895 à Clermont, un comité se forma en vue d'une exposition d'un monument destiné à perpétuer le souvenir de

ce grand événement historique. Le monument est aujourd'hui à peu près terminé, il s'élève au sommet de la ville de Clermont, sur la place Royale, et sera inauguré le 25 juin prochain. De grandes fêtes auront lieu à Clermont à l'occasion de l'inauguration de ce monument.

L'empereur d'Autriche

Vienne. — L'empereur est parti hier à 9 heures du soir pour Bucharest, où il restera jusqu'à mardi.

A son retour il se rendra au château de Sigmund.

Petites Nouvelles

Paris. — M. Kridler, qui était à Paris comme commissaire spécial du gouvernement des Etats-Unis pour l'Exposition de 1900, est parti pour l'Amérique; il va aider ses collègues du ministère, qui sont surchargés de travail. M. Hamburger, son sous-secrétaire, est nommé commissaire en son absence.

Belgrade. — Le gouvernement serbe a envoyé à Constantinople, des délégués pour la conclusion d'un traité de commerce turco-serbe.

Rome. — Le roi et la reine d'Italie quitteront Rome le 20, se rendant à Florence.

Il se confirme que M. Crispien n'est pas à Palermo. Il adresse une lettre manifeste à ses électeurs.

AVIS AUX ENRHUMÉS

C'est parce que nous sommes sûrs du résultat que nous disons aux enrhumés: « Renseignez-vous auprès des personnes qui ont fait usage du Sirop de Vial de Vaise, essayez, et vous jugerez ».

Il est bien facile de trouver parmi ses connaissances des gens qui en aient pris. Que les malades atteints d'irritations de poitrine, d'influenza, grippe, rhume, bronchite, catarrhe, asthme, coqueluche, s'informent s'ils ne vont pas à la pharmacie Vial de Vaise, dans les cas où les autres remèdes étaient restés impuissants. C'est, croyons-nous, la meilleure garantie que nous puissions donner du sirop de Vial de Vaise, dont un seul flacon de trois litres produit chaque jour des guérisons surprenantes.

Chronique Électorale

SAONE-ET-LOIRE

M. J.-B. Lavand, de Paris, a accepté la candidature que lui ont offerte divers groupes socialistes de la 2^e circonscription d'Autun.

M. Lavand se présenterait avec le programme du Parti ouvrier.

Cette candidature n'a aucune chance.

CERCLE D'ETUDES SOCIALES

de la « France Libre »

Jeu de société, dans le local habituel du Cercle d'études, conférence de M. Billiet qui passe en revue la situation politique dans la région de la Saône et du Doubs, et dresse le bilan de chaque parti.

Le parti socialiste est doté d'une grande force par l'activité admirable dont il fait preuve. Avec ce parti, il faut compter dans la lutte, car il tient une fraction du peuple sur laquelle il agit avec une grande énergie.

A côté se trouve le parti radical qui embrigade dans ses rangs des personnes appartenant à un milieu social généralement plus élevé que la clientèle du parti socialiste. Les radicaux sont ceux qui, autrefois, ont marché derrière Gambetta, et qui, aujourd'hui, cherchent à redorer leurs vieilles armoiries politiques.

Le parti radical a considérablement fortifié les socialistes avec qui il a marché au point de vue ministériel.

Ces deux partis ont l'un l'autre une place prépondérante, et pour former une majorité, ils devront se donner la main.

Quant au parti du républicain modéré qui a soutenu avec une remarquable persévérance le ministère France, il se compose d'opportunistes, de progressistes, de libéraux, de radicaux sincères et enfin très accidentellement de monarchistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

Enfin il y a le parti qu'on appelle République catholique qui compte quelques députés de la majorité mais qui est plus vivant dans le pays qu'un parlement.

Ce parti se compose d'hommes à tendances sociales démocratiques et d'hommes plus particulièrement préoccupés de questions politiques, *Représentants de l'Union Nationale*.

Derrière, marche un parti qui réunit toute une masse conservatrice dont la foi publique n'est pas encore bien trempée et qui essaye parfois d'exercer une influence réactionnaire sur les troupes de première ligne, les radicaux et les socialistes.

agricole-socialiste, est le seul qui ait pris position. Candidat du Congrès de la Demi-Lune, il est soutenu par la Fédération républicaine-socialiste de son arrondissement et par le Peuple, où il publie des philippiques virulentes contre les adversaires, une entre autres où il le mot « Tas de crapules » revenait comme un refrain de ballade à tous les bouts d'allées.

M. Dru, le conseiller radical du canton, se réserve et il vient de mettre en avant un candidat rural. M. Guy Chambost de la Bruyère, propriétaire.

Tels sont les concurrents de M. Aynard, député sortant.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l'Arbresle, mais dans cette circonscription rurale il lui sera plus facile de triompher et M. Aynard triomphera, selon toutes probabilités.

Le président de la Chambre de commerce de Lyon aurait sans doute plus de difficultés à défendre sa candidature dans une circonscription lyonnaise à cause de son attitude à la Chambre, de ses discours et de ses articles dans le *Temps*, au sujet de la convention franco-suisse.

Il est plus que probable que M. Aynard venait se présenter devant les électeurs de la Croix-Rousse au lieu de briguer le renouvellement de son mandat à l'Arbresle, il courrait à un échec certain. Cela ne veut pas dire que ses votes et ses discours ne lui seront pas imputés à Crime, même à l

ÉTAT CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — André, colporteur, rue de la République, 24, et Burdinat, ouvrier, rue de la République, 8. — Chaudouard, garde républicain, Paris, et Charre, cuisinier, au Chénard. — Damalet, régisseur, Mérona (Jura), et Mullatier, La Tour-du-Metx (Jura), 6. — Desgranges, fils de des, rue Imbert-Colomès, 25, et Bonneton, rue Tables-Claudiennes, 32. — Fénélon, serrurier, rue Longue, 8, et Déclat, couturier, Francheville. — Giroud, repr. com. rue Lanterne, 29, et Chabert, sans prof., rue de Nuits, 17. — Goujet, ouvrier pât., à Urdun (Rhône), et Brossard, cout., rue Masson, 6. — Thévenon, ouvrier joall., rue Neyret, 11, et Guinet, lingère, rue Taverne, 8. — Tripley, empl., rue St-Martin, 66, Paris, et Lussiez, rue Montmorency, 50, Paris. — Tuffou, dor. sur bois, rue Soufflot, 3, et Favre, coiffeuse, rue Paréille, 18. — Joubert, employé, rue des Capucins, 17, et Bole, march. prim., rue Trois-Mariés, 8.

Mathias, ingénieur, pl. Morel, 10 et Varichon, s. p., av. de Saxe, 273. — Béjat, ferblantier, rue Imbert-Colomès, 29, et Perrin, dévideuse, r. Imbert-Colomès, 29. Chaudy, artiste dramatique, Lillie et Giandy, foraine, Lyon. — Gormand, empl. rue des Capucins, 15, et Bricaud, s. p., rue de l'Hôtel-de-Ville, 4. — Villard, empl. rue de l'Arbre-Sec, 20 et Bagnard, empl., rue Tronchet, 77. — Boelet, tisseur, rue de l'Alma, 11, et Avoac, sans profession, Condrieu.

Deuxième arrondissement. — Mathieu, empl. de commerce, qual. St-Antoine, 36, et Picotin, s. p., qual. de Retz, 22. — Blanchet, valet de chambre, rue du Peyrat, 7, et Dupin, femme de chambre, rue

du Peyrat, 7. — Michaud, mécanicien, rue Saint-Joseph, 66, et Jachiet, cuisinier, rue Childebert, 17. — Grumel, empl. rue Saint-Iléenne, 40, et Amévet, cuisinier, cours Charlemagne, 23. — Chava, ne, cocher, pl. Bellecour, 2. — Berthel, cuisinier, qual. d'Occident, 5. — Berthel, empl., Propriétés (Rhône), et Duroussel, femme de chambre, qual. de la Charité, 5. — Murry, serrurier, rue Mercière, 32, et Grôle, s. p., Miribel (Ain). — Gulot, galochier, Valencin (Isère), et Chabroud, empl. pl. Bellecour, 2. — Malgron, char. de cours l'Académie des lettres, rue Charité, 53, et Prévost, s. p., pl. des Hospices, 5. — Dumaitre, menuisier, pl. Ampère, 6, et Jonard, domestique, qual. d'Occident, 2. — Portier, empl. de com., rue Thomassin, 26, et Guérin, tisseur, Cessieu (Isère). — Grenouiller, cultivateur, Chonas (Isère), et Claret, cuisinier, rue de Jarente, 31. — Cressat, lampiste, rue Confort, 4, et Bailly, couturière, rue Victor-Hugo, 17. — Filliat, empl. de com. rue de Vendôme, 166, et Reverdy, s. p., q. Perrache, 26.

Réjaumont, boulanger, rue Ferrandière, 8, et Bailly, cuisinier, q. de Serin, 68. — Gaudier, propr., St-Etienne-sur-Chalonne (Ain), et Nouvellet, s. p., St-André de Corey (Ain). — Jay, publiciste, rue François-Dauphin, 9, et Gonthier, s. p., qual. de la Charité, 42. — Vivier, commerçant, rue des Arches, 17, et Benoit, s. p., c. de la Liberté, 61. — Duranton, négociant, r. d'Egypte, 3, et Bonneval, s. p., rue Quatre-Chapeaux, 5, et Michallet, empl., rue Montesquieu, 5. — Place, tapissier, r. des Deux-Maisons, 2, et Hansler, s. p., rue St-Dominique, 14.

Troisième arrondissement. — Astier, ébéniste, passage Cazenove, et Desvignes, brodeuse, rue Garibaldi, 149. — Bernard, soldat au 14^e bataillon alpin, Embrun

(H.-Alpes), et Gonin Flambols, chem. des Pins, 19. — Beyssac, menuisier, r. Jeanne-d'Arc, 1, et Lafarge, s. p., r. Paul-Bert, 4. — Bianc, fond. en font. r. d'Aguessou, 3, et Perrier, s. p., rue d'Aguessou, 3. — Borgey, empl. distillateur, cours Lafayette, 138, et Gimbert, s. p., rue Pierre-Corneille, 35. — Bourgeois, cocher, cours Lafayette, 38, et Rassat, pl. tulle, même adresse. — Chabert, empl. com., rue Marselle, 20 et Geny, cout., rue Sébastien-Gryphe, 46. — Chenevière, empl. com., rue de l'Archevêque, 15, et Chatelet, couturière, rue Mazenod. — Clément, terrassier, rue Rabelais, 26, et Lazer, guim-pière, même adresse.

Deloras, employé, rue Paul Bert, 209 et Chevalier, s. p., place St-Pothin, 9. — Du-lac, cultivateur, Saint-Cyr les Châteaux (Rhône), et Laroche, s. p., rue Paul Bert, 43. — Filliat, employé de commerce, rue Vendôme, 166 et Reverdy Louise, s. p., qual. Perrache, 26. — Gallard, tourneur sur métaux, rue du Nord, 6 et Leibel, couturière, rue de la Vilette, 68. — Giez, gardien de la paix, rue Mollière, 97, et Terie, cuisinier, qual. de Retz, 28. — Man-lot, typographe, rue Sébastien-Gryphe, et Pleandrel, rue Meney, 184. — Mersand, employé de chemin de fer, rue Montesquieu, 87 et Arnaud, s. p., Courbezon (Vaucluse). — Martinau, boulanger, rue Mazenod, 76 et Cucumel, employée, rue Montesquieu, 10. — Mathias, ingénieur, place Morel, 10 et Varichon, s. p., avenue de Saxe, 273. — Métal, cordonnier, rue Vierge Blanche, 5 et Lardanchet, couturière, grande rue de la Guillotière, 223. — Monteharmon, employé, rue de Béarn, 32 et Granger, s. p., rue Vendôme, 235. — Motier, voyageur de commerce, rue Omer-Louis, 10 et Desperre Amélie, s. p. Romans (Drôme). — Placide, apprêteur, rue d'Avignon, 22 et Moulier, cuisinier, rue Colomblie, 15.

Aubert, employé, Nîmes (Gard), et Tros-coil, sans profession, Nîmes (Gard). — Birr, ferblantier, St-Genis-Laval (Rhône), et Faur, sans profession, même adresse. — Corde, négociant en grains, Saint-Vend (Nièvre), et Daudet, sans profession, chemin de la Croix-Mathon, 3. — Crozier, boulanger, Thurius (Rhône), et Villard, employée, cours Gambetta, 42. — Duperron, voutier, Montagny (Loire), et Eliat, tisseur, Montagny (Loire). — Ferrand, mécanicien, rue de Créqui, 224, et Mathias, couturière, rue Montesquieu, 28. — Place, tapissier, rue Chaponnay, 60, et Hansler, sans profession, rue St-Dominique, 14. — Savone, cordonnier, Grande-rue de la Guillotière, et Gibet, piqueuse de bott., même adresse. — Thomas, propriétaire, Commelle (Isère), et Morain, couturière, rue Saint-Jean, 9. — Thomas, employé, rue de Créqui, 209, et Daldinger, domestique, rue Vendôme, 166.

Quatrième arrondissement. — Flard, négociant, Caluire, rue Royet, 4, et Rabatel, sans profession, rue Hénon, 25. — Charrelais, employé, Grande-Rue de Caluire, 18, et Rivière, tisseur, même adresse. — Réjaumont, boulanger, rue Ferrandière, 8, et Bailly, cuisinier, qual. de Serin, 68. — Anthoz, maçon, Seyssel (Haute-Savoie), et Chameau, ouvrière en soie, même adresse.

Menuel, mont. métiers, gr. r. Croix-Rousse, 69, et Chouzy, mont. métiers, gr. r. de Caluire, 33. — Sévoz, dit Goyat, mécanicien, r. du Mail, 24, et Richard, remetteur, Pont-de-Beauvoisin. — Villeneuve, marchand ferrant, Noiretable (Loire), et Burlas, cuisinier, pl. de la Boucle, 2. — Deléclieux, empl., Saint-Genis-Laval, et Planat, couturière, gr. r. Rousset, 77. — Nabert, tisseur, gr. rue Rousset, 80, et Briday, lingère, St-Genis-Laval. — Trémoulet, empl. q. de Serin, 18, et Arfouilloux, s. p., r. de la Claire,

57. — Dalphin, brigadier gendarm., Ge-véy-Chambertin, et Boisson, s. p., qual. de Serin, 68.

Cinquième arrondissement. — Billard, ciseleur, ch. la Demi Lune, 147, et Me-zillier, brod., r. Fossés-de-Trion, 15. — Cros, march. charb., rue Saint-Pierre-de-Vaise, 19, et Désaigne, empl., rue Chapeau-Rouge, 23. — Message, maçon, qual. de Vaise, 17, et Poulet, cout., r. des Bains, 7.

Meunier, manoeuvre, rue du Souvenir, 7, et Lafarge, repasseuse, rue de la Gare, 18. — Nesme, boutonnier, rue Palais-de-Justice, 4, et Homette Marie, sans profession, Bessenay (Rhône). — Perruisset, cultivateur, Méry (Savoie), et Calabrin, domestique, avenue du Doyenné, 2. — Rolland, tonnelier, rue de la Pyramide, 24, et Beynel, sans profession, rue de la Pyramide, 24. — T. Tremblay, employé, rue Saint-Jean, 5, et Dayont, sans profession, Villefranche (Rhône). — Freille, employé, rue Octavie-Mey, 5, et Gayot, employée, rue Burdeau, 23. — Tuffou, doreur sur bois, rue Soufflot, 3, et Favre, coiffeuse, rue Paréille, 18. — Mathieu, employé, rue Saint-Jean, 16, et Nicour, lingère, place des Célestins, 10. — Bazoud, apprêteur, rue Ney, 58, et Delatay, cuisinier, rue Saint-Jean, 23. — Blin, jardinier, Caluire (Rhône), et Philippon, cuisinier, Caluire (Rhône). — Garnier, Saint-Jean-Soyeysme (Loire), et Vignon, sans profession, rue des Farges, 43. — Tantot, forgeron, rue de la Pyramide, 35, et Lathier, couturière, Prissé (Saône-et-Loire).

Loire, jardinier, chemin de Montauban, 29, et Avallet, femme de chambre, avenue de Noailles, 61. — Trémoulet, employé au P.-L.-M., qual. de Serin, 18, et Artouilloux, sans profession, rue de la Claire, 57. — Moret, marinier, rue du Mont d'Or, 2, et Perret, couturière, Bart (Doubs).

Sixième arrondissement. — Bazoud, apprêteur, rue Ney, 58, et Delatay, cuisinier, rue St-Jean, 23. — Bogy, empl., rue Pierre-Corneille, 35. — Bogy, empl., Voiron (Isère), et Berthel, com., r. Moncey, 190. — Brevet, empl., rue Masson, 49 bis. — Brouhard, brodeuse, cours Vit-brun (Hautes-Alpes), et place Vit-brun, 12, et Dumoulin, empl., place Mo-cuvier, 83. — Caillou, repasseuse, rue Masson, 107 bis, et Pitiol, tonnelier, rue tulle, rue Tête-d'Or, 38. — Clément, rassier, rue Rabelais, 26. — Lazer, guim-pière, rue Rabelais, 26. — Lpinat indus-trion, 108. — Godel, s. prof., cours Vit-brun (Hautes-Alpes), et Vignac, Em-brue de Sèze, 48. — Juvin, coiffeur, empl. Moncey, 178, et Jannet, appr., même adresse. — Kuhorn, maçon, rue de Char-Chamertin (Rhône). — Landais, gendarme, place Morand, 38, et Perret, sans profes-sion, qual. des Brotteux, 11.

Mirandon, empl., rue de Vanban, 53, et Polican, corset, rue Robert, 91. — Tatin s. p., Tarare (Rhône). — Clavier, sellier, rue du Musée, 29, et Feltier, lingère, Ville-franche (Rhône). — Guyard, empl., Ville-rue Bugeaud, 47, et Gazy, empl., rue Ma-gneval, 1. — Loire, jardinier, rue Ma-Montauban, 29, Avallet, et fem. chambre, avenue Noailles, 61. — Tripley, empl., comm., r. de Sèze, 123, et Gasson, empl., rue Rivet, 7. — Berne, boulanger-pâtissier, av. Noailles, 23, et Berne, fem. chambre, r. Saala, 4. — Marie, fem. cartonier, rue Vanban, 125, et Pilon, empl., r. Mollière, 11.

ASTHME TOUX Ordonnance de l'Ordre des Médecins. R. BARRIER, de la Faculté de Paris.

Fabrique spéciale d'Escaliers de tous systèmes

R. LERTE

CONSTRUCTEUR, BREVETÉ S. G. D. G.

A Sainte-Foy-Lyon (Rhône)

Escaliers tournants dits : hélicôides en fer et bois, système breveté S. G. D. G., avec colonnes lisses ou en creux et marches en bois dur.

Escaliers en fonte de toutes dimensions.

La grande facilité de prix et la bonne exécution valent tout à l'heure.

Plans et devis gratuits sur demande.

Plaque de l'Ordre des Médecins.

PIANOS & ORGUES DE TOUTES MARQUES

M^{re} Lejeune

Municipal diplômé du Conservatoire de Paris

LYON - 50, Rue de la Charité, 50 - LYON

Grande facilité de paiement

VENTE A 50 MOIS DE CRÉDIT

Avec facilité de remboursement

VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS

La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

A LOUER Magasins & Entrepôts

21, Quai Saint-Vincent, 21

S'adresser au Concierge.

PROCÉDÉ BREVETÉ S. G. D. G. Contre l'Humidité & le Salpêtre

Assainissement des appartements, sous-sols, caves, parquets. — Etanchéité des terrasses, toitures, carrelages et pavages en asphalte comprimé.

Travaux d'Asphalte en tous genres

DREVET

LYON - Cours Charlemagne, 54 - LYON

HOTEL DES VOYAGEURS

17, place Carnot, 17 (près la gare de Perrache)

Maison recommandée à MM. les Ecclésiastiques et à MM. les Religieuses

Hotel-Restaurant Rousset

VIENNE - RUE DE L'HOPITAL - VIENNE

Maison recommandée aux Familles et aux Voyageurs

Cycles CLEMENT

SEULE AGENCE RÉGIONALE

99, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

Imprimerie de la Providence

Pour la Guérison des RHUMATISMES, NEURALGIES, OPPRESSIONS, DOULEURS POINTES DE CÔTE, REBOISSIEMENTS, BRONCHITES, LUMBAGOS, ETC., ETC. Dans toutes les Pharmacies et au Dépôt principal : à Lyon, 60, rue Saint-Georges.

A. SOULAS Pharmacien de 1^{re} classe, Licencié des Facultés de Lyon

Prix : 1 franc (1 fr. 15 par poste)

UN HERBORISTE

exercant depuis 30 ans a acquis l'expérience de toutes les maladies réputées incurables de l'estomac, du foie, des reins, de la vessie, ainsi que les accès du sang. M. SIMON, herboriste à Cham-mont (H.-M.), dispose d'une méthode de guérison contre 15 c. en timbres-poste.

AUX 4 BLASONS

MALAVAL

Grevé en tous genres

100, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon

Timbres de parolles, Cachets, Armoiries de toutes sortes, avec la propreté, Plagues pour bicyclettes, Plaques d'enseigne

Pour Vendre ou Acheter

PROPRIÉTÉS - CHATEAUX

Villas, Vignobles

dans toute la France

et au Sud-Est de la France

S'adresser à M. CHABERT

Commissionnaire des Immeubles

à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

et à VALENCE (Drôme)

EAU D'ARQUEBUSE

De l'Hermitage des Frères Maristes

LIQUEUR VULNÉRAIRE PERFECTIONNÉE

LE LITRE : 4 fr. 50

Souveraine contre les Foulures, Entorses, Coupes, Contusions, Ecchymoses, Écorchures, Brûlures, Fractures, Plaies, etc., etc., etc.

LIQUEUR DE L'HERMITAGE

HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE

LE LITRE : 5 fr. 50

Adressez les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procureurs généraux des Frères Maristes, à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Adresser les commandes aux Frères Procure